

VOLUME XV.—No. 18.

OTTAWA, ONT., JUIN 1910.

Abonnement \$1.00 par an

Fête Patronale de l'Union St-Joseph du Canada

Célébrée avec munificence à Hull.

Lorsque survient la célébration d'une fête, que ce soit une fête religieuse ou civile, les journaux chantent invariablement, le lendemain, le même refrain : grand succès. C'est à tel point que, parmi cette légion de succès, il est devenu difficile au public de discerner les véritables succès, tel que celui de la célébration de la fête patronale de l'Union St-Joseph du Canada, à Hull, dimanche le 22 mai dernier.

Rehaussée par la présence de Sa Grandeur Monseigneur Dontenville, Supérieur général de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, plus éclatante grâce au concours actif des sociétés-sœurs, la fête patronale de l'Union St-Joseph du Canada, organisée avec zèle et talent, a été, par le menu, digne de la belle Société qui en était l'objet.

De l'avis général de toutes les personnes présentes, Hull n'a jamais vu plus beau déploiement de l'armée de la mutualité catholique. La population a été ravie du spectacle. Il faisait bon de voir ces nombreux membres des sociétés catholiques, suivre fièrement leur bannière respective, entendre pieusement la sainte messe, applaudir sincèrement des orateurs aux idées saines et vigoureuses.

Pour la munificence de la célébration religieuse, il faut remercier les Révérends Pères Oblats. Ils sont les mêmes partout, et savent toujours, par la splendeur des offices religieux, attirer le peuple à l'église.

Dr J. U. Archambault était président et dont MM. E. J. Labelle et J. H. Bélanger étaient les secrétaires-conjoints.

La Procession.

Dès 8 heures du matin, une grande animation régnait au parc

pour entrer dans les rangs de la procession. En jetant les yeux sur le superbe pont qui relie la ville de Hull à celle d'Ottawa, l'œil réjoui voyait s'avancer à pas mesurés, à travers les croisements d'acier, les délégations des conseils de l'Union St-Joseph de la capitale, heureuses d'aller fraterniser avec le conseil de Hull.

A 9 30 hrs, la procession se mettait en branle et défilait par les rues principales de Hull, admirablement décorées pour la circonstance. Au bruit harmonieux des fanfares, deux milles hommes suivaient les bannières de l'Union St-Joseph du Canada, des Artisans Canadiens-Français et de l'Union St-Joseph de Hull. Sur les trottoirs bitumés, la foule sympathique admirait. Lorsque la tête de la procession fut arrivée à l'église, la défilade cessa et les membres des diverses sociétés, alignés en deux ailes, ouvrirent un chemin aux directeurs de l'Union St-Joseph du Canada, qui gagnèrent le portique de l'église Notre-Dame et qui, sous la cadence d'une marche d'orgue, entrèrent dans le temple décoré à profusion des couleurs françaises. La foule suivit.

La Messe.

Voici la messe solennelle qui commence. Le célébrant est Monseigneur Dontenville, assisté du Rév. Père Dozois, provincial des Oblats. Les diacres d'honneur sont les RR. PP. Binet et Bourassa, les diacres d'office les RR. FF. Verreault et Bourassa, tous deux nouvellement revêtus du diaconat. M. Brunet, de l'archevêché d'Ottawa, agit comme maître des cérémonies. Dans le chœur, on remarque les RR. PP. Jodoin, Duhaut, Blanchin, etc. Dans le bas-choeur, il y a l'honorable M. C. R. Devlin et les



SA GRANDEUR MONSIEUR DONTENVILLE,
Supérieur Général des Oblats de Marie Immaculée.

Pour l'heureux déroulement de la fête civile, il importe de féliciter le Comité d'organisation, dont M. le

Royal, lieu de ralliement des détachements envoyés par les diverses sociétés mutuelles et nationales

membres de l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada.

A l'orgue, la société chorale de Hull exécute avec maîtrise la messe en *fa* de Albert H. Roserviz. Les solistes s'acquittent avec bonheur de leur tâche respective ; ce sont MM. Ed. Bédard, Ernest Parent, Daniel Caron, Edmond Massé, Rodolphe Gratton et Léopold Clairoux.

Grâce à la générosité de M. L. Dompierre, boulanger, un magnifique pain bénit de plus de deux cents livres est distribué aux fidèles.

Le Sermon.

Le sermon, prononcé d'une voix puissante par M. l'abbé Sylvio Corbeil, principal de l'école normale de Hull, tient en alerte l'attention durant une demi-heure.

Le prédicateur s'applique à démontrer que c'est une erreur capitale, pour les catholiques, que de s'enrôler non seulement dans les sociétés secrètes et franc-maçonniques, mais même dans les sociétés dites neutres. Il rappelle, d'abord, que le grand Pape Léon XIII, lorsqu'il reçut une délégation de 200 ouvriers au Vatican, l'a fait avec autant de magnanimité et touchante majesté que quand il recevait empereurs et rois. On a remarqué que, non content de bénir une fois les représentants de la cité ouvrière, il a demandé, trois fois, à la bénédiction du Ciel, de demeurer avec eux. Pourquoi cette insistance et cette émotion chez le représentant de Dieu sur terre ? C'est que Léon XIII, avec son oeil d'aigle, voyait un grand péril pour la cité ouvrière et apercevait aussi une puissante planche de salut. Le péril, c'était la franc-maçonnerie et toutes les formes qu'elle revêt. La planche de salut, c'était la mutualité sincèrement catholique, qui invite le pauvre à venir en aide au pauvre, qui groupe les faibles pour les rendre forts, qui pose une digue à l'invasion des notions anti-sociales et anti-religieuses. Et l'éloquent prédicateur développe ces deux visions de Léon XIII : d'un côté le mal cherchant à étreindre la cité ouvrière, de l'autre le bien essayant d'y établir son règne. Il se base sur l'enseignement des Pères du premier Concile Plénier de Québec pour dénoncer les sociétés dites neutres. Tandis que les sociétés maçonniques font la guerre à Dieu, les sociétés neutres l'ignorent. Cette ignorance est funeste. Elle équivaut à dire : Dieu n'entre pas ici ! Et pourtant, Dieu n'a-t-il pas le droit d'être partout ? N'est-il pas le Créateur et le Sauveur ? Qui donc sera l'ami de l'ouvrier, si ce n'est Dieu ? Vivent donc les sociétés catholiques qui donnent le spectacle de démonstrations débordantes de foi comme celle d'aujourd'hui. Ces sociétés reposent sur une double base : la charité, l'intérêt personnel. Cultivons et assurons la solidité de cette base, et la bénédiction de Léon XIII "demeurera sur la cité ouvrière."

Il n'y a ci-dessus qu'un pâle, très pâle résumé du sermon de M. l'abbé Corbeil, à qui l'Union St-Joseph du

Canada est reconnaissante de la mention toute spéciale qu'il a faite d'elle comme d'une société où doivent entrer tous les Canadiens-français, les jeunes gens surtout.

L'Adresse.

La messe terminée, M. le Dr J. U. Archambault, au nom des citoyens de Hull, lit à Sa Grandeur Monseigneur Dontenville une superbe adresse. Cette adresse est un exposé clair, fidèle, saisissant, de l'oeuvre accomplie par les Oblats à Hull. Elle suinte une reconnaissance affectueuse et paie un éloquent tribut d'admiration à une congrégation qui a joué dans la marche de la civilisation chrétienne au Canada un rôle préminent.

Tout ému, Monseigneur Donten-

il faut aider les Révérends Pères dans leur croisade contre l'alcoolisme et autre maux du siècle présent.

Le Banquet.

La cérémonie religieuse terminée, la procession se dirige de nouveau vers le parc Royal, où un superbe banquet attend les convives.

A tout seigneur, tout honneur : Monseigneur Dontenville occupe la première place. Il a comme voisin de droite, M. le Dr J. U. Archambault, médecin général de l'Union St-Joseph du Canada et président du banquet. En face de lui a pris place l'honorable C. R. Devlin, ministre de la Colonisation à Québec. A gauche de l'archevêque se trouve M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada.



M. G. W. SÉGUIN,
Président Général de l'Union St-Joseph du Canada.

ville remercie les citoyens de Hull de leur bienveillance, et les félicite de garder ainsi la mémoire du coeur. Il n'y a pas de consolation plus grande, pour un père, dit-il, que d'entendre la louange de ses enfants ; telle est ma consolation présente. Et, au nom de la Congrégation des Oblats, je suis heureux de voir que les paroissiens de Hull ont compris et comprennent le dévouement de leurs pasteurs. Certes, ceux-ci méritent bien l'admiration qu'ils inspirent et la reconnaissance qu'on leur témoigne ; mais d'un autre côté, les paroissiens eux-mêmes leur ont rendu la tâche facile par leur bon esprit et par leur obéissance. Est-ce à dire que la lutte contre le mal est finie ? Pas du tout. Il faut lutter toujours, et

S'échelonnent ensuite le Rév. P. Duhaut, curé de Notre-Dame ; M. J. V. Desaulniers, président général des Artisans Canadiens-français ; M. le juge Bourbeau Rainville, M. le maire et Mme J. E. Fontaine, M. le député et Mme E. B. Devlin, M. le contrôleur Napoléon Champagne, M. le curé J. B. Bazinet, de Plaisance, chancelier suprême de l'Union St-Joseph du Canada ; M. l'échevin et Mme Jos. Caron, M. l'échevin et Mme A. Labelle, M. l'échevin Jos. Bourque et Mlles Albina et Alexina Bourque, M. l'échevin et Mme Dupuis, M. Bourgeault, représentant la Société St-Joseph de St-Hyacinthe, M. le Dr C. Dubé, M. l'avocat Cholette, de Montréal, M. O. Durrocher, directeur général de l'Union St-Joseph du Canada, M. le recor-

der et Mme A. Desjardins, M. J. F. Boulton, greffier de la corporation de Hull, M. Alb. Pinard, trésorier supérieur de l'Union St-Joseph du Canada, M. Jos. Patry, président des Artisans Canadiens-Français d'Ottawa, MM. les échevins J. B. Larose et Joseph Gravelle, de Hull, M. le Dr Parent, président du conseil n° 1 de l'Union St-Joseph du Canada, M. J. B. T. Caron, M. et Mme Eucher Caron, M. et Mme Jules Gratton, les RR. PP. Bourassa, Myrand, Sherry, Brunet et Dozois, M. Chs Leclerc, secrétaire général de l'Union St-Joseph du Canada, M. P. H. Charron, président des Artisans Canadiens-Français de Hull, M. Charles Goulet, président de l'Union St-Joseph de Hull, M. et Mme Joseph Reinhardt, Mmes Calixte Dupras et Alexis Charlebois, de Curran, Ont., M. l'échevin I. Charette, M. H. A. Fortier, M. P. Gobin, représentant du Conseil de St-Roch de Québec de l'Union St-Joseph du Canada, etc

Le menu est délicieux. On y fait honneur, tandis que l'orchestre des Gardes à Pied du Gouverneur Général jette dans l'air des hymnes cadencés.

Lettres de regret.

Avant les discours en réponse aux santés, M. J. H. Bélanger, secrétaire du comité d'organisation, a donné lecture des lettres suivantes :

A M. le Dr J. U. Archambault,
Président du Comité d'organisation.

Mon cher Docteur,

Je me réjouis de votre succès et je fais des vœux pour que demain votre fête soit des plus brillantes. L'Union St-Joseph du Canada recevra la bénédiction de Mgr Dontenville, le Supérieur général des RR. Pères Oblats. C'est pour moi un gage d'espérance et de prospérité pour l'Union St-Joseph du Canada. Je ferai mon pèlerinage à Rigaud ; je prierai pour que la Vierge de Lourdes donne bientôt le Président d'Honneur de l'Union St-Joseph, l'archevêque d'Ottawa. Je fais des vœux pour les bons résultats de votre fête patronale. Je n'ai pas besoin de vous dire tous mes regrets et ceux de la Garde Champlain d'Ottawa de n'être pas avec vous. Que Dieu vous garde.

J. O. ROUTHIER,
Adm. S. V.

Ottawa, 21 mai 1910.

Dr J. U. Archambault,
Président du Comité d'organisation de la fête patronale de l'Union St-Joseph du Canada.

Monsieur le Président,

Je regrette bien sincèrement de ne pouvoir assister à la fête que vous célébrez aujourd'hui ; à la dernière minute j'ai été appelé à Montréal.

Mais veuillez croire, Monsieur le Président, que je suis avec vous de tout cœur et que tous mes vœux sont pour le succès de l'Union St-Joseph du Canada.

Merci pour votre aimable invitation et croyez-moi

Votre tout dévoué,
A. ALLARD.

Fournierville, 16 mai 1910.

Monsieur J. Henri Bélanger,
secrétaire.

Monsieur,

Votre gracieuse invitation a été pour moi une surprise dans toute la force du terme, et je me demande encore ce qui me vaut l'honneur d'une attention aussi délicate de la part de votre comité d'organisation.

Les charges de la cure et un état de santé qui laisse à désirer m'empêchent d'aller vous témoigner de vive voix combien j'apprécie l'insigne faveur que vous m'offrez de prendre part à votre grande célébration du 22 ; il m'eût été particulièrement agréable de reprendre contact avec les anciens amis de Hull et d'Ottawa, de jouir de leur hospitalité toujours si cordiale, d'applaudir à l'entrain si généreux qu'ils apportent à leurs fêtes religieuses et patriotiques.

Pour cette fois, je ne puis vous témoigner ma reconnaissance autrement que par le "merci" le plus profondément ému. Vous trouverez sans peine autour des tables de votre superbe banquet des voix autrement autorisées que la mienne pour dire ce que le Clergé pense de l'Union St-Joseph, et combien il compte sur ce puissant levier que sont les mutualités catholiques pour exercer sur les masses de nos compatriotes cette douce influence de la charité vraie qui rend les peuples heureux, pour entretenir chez les nôtres ce sentiment d'union et d'entente fraternelle qui fait les nations fortes.

J'applaudis donc d'avance au succès de votre belle fête et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. BEAUSOLEIL, Ptre.

M. N. A. Belcourt regrette vivement de ne pouvoir assister au banquet de l'Union St-Joseph, à Hull, le 22 mai courant, en raison de son absence de la capitale.

Ottawa, 15 mai 1910.

Québec, 18 mai 1910.

M. J. U. Archambault,
Président de l'Union St-Joseph
du Canada, Hull.

Mon cher Président,

Je vous remercie vraiment de l'excessive bienveillance qui vous a fait penser à moi et me confier le toast "Le Canada".

Certes, s'il est un toast que j'eusse proposé avec enthousiasme et conviction, ç'eût été celui-là. Un autre m'eut tenté aussi, presque à l'égal du premier, le toast à l'Union St-Joseph.

Malheureusement, les travaux de la session et les exigences professionnelles me rendent impossible d'accepter votre séduisante invitation.

Je vous en remercie sincèrement, croyez-le, et je vous prie de me faire l'amitié de m'excuser auprès des membres de votre société, de vos hôtes distingués, et de me croire

Votre cordialement dévoué,

J. OCTAVE MOUSSEAU.

Les Discours.

Ce sont alors les discours.

Entre les diverses santés, la chorale de Hull, au ravissement de ses auditeurs, exécute avec succès plu-

sieurs chants patriotiques et autres.

Le président du banquet propose d'abord la santé du Roi Georges V et paie un tribut de reconnaissance à la mémoire d'Edouard VII. On chante : Dieu sauve le Roi !

A la santé du Pape répond Monseigneur Dontenville. Il a eu l'avantage de voir Sa Sainteté plusieurs fois. Il n'hésite pas à dire que Pie X n'est inférieur en rien à Léon XIII et que son règne sera glorieux pour l'Eglise. Depuis relativement peu de temps sur le trône de Pierre, l'ancien patriarche de Venise a accompli de grandes choses et a révélé une intelligence extraordinaire. Sa

des environs font publiquement profession de foi.

Répond à la santé du Clergé le Rév. Père Duhaut, curé de Notre-Dame de Hull. Il est toujours heureux d'adresser la parole à ses chers paroissiens. C'est justice, dit-il, de rendre au clergé ce témoignage qu'il a fait le Canada ce qu'il est aujourd'hui. Après la cession, on croyait bien que les quelques Canadiens-français demeurés sur les bords du St-Laurent couraient à la perte de leur mentalité française et catholique. Le clergé était là qui veillait à la conservation de la langue et de la foi. Il engageait ses



M. L'ABBÉ SYLVIO CORBEIL,
Docteur en théologie et Principal de l'Ecole Normale de Hull.

qualité maîtresse est la bonté. Cependant, il possède une énergie tenace. On croyait qu'il aurait la main plus faible que son prédécesseur ; il l'a plus forte. Et le gouvernement français en a fait l'expérience. De même, les impies qui règnent en Italie le savent. Au dire de Monseigneur, le Pape aime beaucoup le Canada et est très heureux de voir que la foi s'y maintient. En terminant, le Supérieur général des Oblats dit qu'il parlera à Sa Sainteté de la démonstration d'aujourd'hui et que ce sera une reconfortante consolation pour le représentant de Jésus-Christ d'apprendre comment les citoyens de Hull et

ouailles à lutter pour le respect de leurs droits. Ses conseils étaient des ordres. A l'ombre des clochers chéris des petites églises paroissiales grandirent des enfants qui devinrent plus tard de grands patriotes. Nous sommes à 150 ans de la cession : la race canadienne-française est pleine de vie et restera telle tant qu'elle suivra le chemin que lui trace son vigilant clergé.

Avant de répondre à la santé du Canada, M. Emmanuel Devlin, député, remercie le président de l'invitation qui lui a été faite et le félicite d'avoir permis l'accès du banquet aux dames. Quoique d'origine irlandaise, il parle très bien le fran-

çais et dit être, de cœur, tout à fait canadien. Il aime sa patrie tout comme Chateaubriand : "Combien j'ai souvenance du beau pays de ma naissance." Nous devons, dit-il, travailler au progrès et à la prospérité de ce beau Canada, et en être légitimement fiers.

Prié de répondre à la santé de la province de Québec, M. C. R. Devlin, frère du précédent, rappelle qu'il a rencontré Monseigneur Dontenville à l'Université d'Ottawa, il y a plus de vingt ans, et rappelle aussi que les Oblats déploient leur zèle jusqu'en Irlande. Il lit ensuite deux inscriptions sur larges banderoles, à gauche de la salle, et déclare les approuver entièrement. Ce sont : "Donnons la préférence aux sociétés canadiennes-françaises" et "Affirmons nos droits !" Vous avez le droit et le devoir, vous, Canadiens-français, dit le ministre, de défendre vos droits et de vous enrôler dans les sociétés canadiennes-françaises de préférence aux autres. C'est le moyen pour vous de conserver votre mentalité. Usez-en. Et quant à moi, je vous approuve. L'orateur s'excuse ensuite de n'avoir pas parlé de la province de Québec ; il en a parlé indirectement, car les Canadiens-français sont la province de Québec.

A la santé des sociétés-sœurs répondent M. J. V. Desaulniers, président général des Artisans Canadiens-français, et M. H. A. Cholette, 1er vice-président de l'Union St-Pierre. Le premier rappelle que la Société des Artisans a été heureuse de le déléguer à la fête du jour, et qu'il a été heureux d'y venir. Il félicite les membres de sa société qui prennent part à ces agapes fraternelles. Entre l'Union St-Joseph du Canada et les Artisans Canadiens-français existe seulement émulation dans le bien. Il importe que les sociétés nationales se prêtent secours et appui. M. Cholette, dans un discours bref mais vigoureux, insiste sur l'importance qu'il y a pour les Canadiens-français à s'enrôler dans les sociétés catholiques et nationales. Les parents, dit-il, les mères surtout, doivent engager leurs enfants à se joindre aux sociétés mutuelles dès qu'ils sont en âge de le faire.

"La fête que nous célébrons", telle est la santé à laquelle répond en ces termes M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada :

"Avant de répondre à la santé de la fête que nous célébrons, je dois, au nom de l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada, remercier chaleureusement Sa Grandeur Monseigneur Dontenville, qui a bien voulu rehausser par sa présence la fête d'aujourd'hui ; remercier aussi les Révérends Pères Oblats de la paroisse Notre-Dame, qui nous ont offert si cordialement l'hospitalité de leur superbe temple ; remercier encore M. l'abbé Sylvio Corbeil, dont l'éloquence sacrée a fait vibrer, ce matin, nos cœurs de catholiques et de patriotes ; remercier enfin les organisateurs de la célébration pour

le zèle fécond qu'ils ont déployé. J'ai eu le plaisir de connaître Mgr Dontenville à l'Université d'Ottawa, et je le félicite d'être devenu le digne Supérieur général des Oblats. Je remercie l'honorable M. Devlin de sa présence au milieu de nous. Bientôt, notre Société aura le plaisir de s'adresser à lui pour obtenir un canton colonisable dans la région du Témiscamingue, et j'espère qu'il fera droit à sa demande. "Accordé, de tout cœur", répond le ministre.

Il y a lieu de croire que la célébration d'aujourd'hui, nerveuse comme elle l'est de foi, de patriotisme et de mutualité, soit un aliment substantiel à l'ardeur bienfaisante des têtes dirigeantes de l'Union St-Joseph du Canada, stimule le zèle des membres de la Société domiciliés à Hull et dans les régions circonvoisines, invite les Canadiens-français encore séparés de nous à entrer dans le giron de notre belle institution.

La fête que nous célébrons aujourd'hui est celle d'une société de secours mutuels doublement chère à nos cœurs et doublement digne de l'être, parce qu'elle est franchement catholique et sincèrement nationale. Quelle hardiesse dans l'idéal que nous poursuivons ! N'importe ; plus il est beau et noble, plus aussi nous devons nous y accrocher avec confiance et bonheur aux jours heureux, avec énergie et vigueur aux jours sombres. Il me fait toujours plaisir de me trouver en présence de membres de l'Union St-Joseph du Canada. Je salue fraternellement en ce jour nos sociétaires ici présents. Animés de sentiments généreux et nobles envers leur société, ils sont, certes, une source d'orgueil pour leurs directeurs. Nous comptons sur eux pour marcher à la conquête de l'idéal que rêve l'Union St-Joseph du Canada. Qu'ils nous aident ! L'œuvre que nous poursuivons est si belle et si grande qu'il nous faut le concours de toutes les énergies pour l'accomplir. La main dans la main, directeurs et sociétaires, généraux et soldats, la victoire est à nous. Plus la lutte est pénible, plus le triomphe sera enivrant. Que dis-je ? Le triomphe ! Nous ne le verrons pas. C'est la génération à venir qui en bénéficiera, tout comme nous bénéficions aujourd'hui des efforts surhumains des glorieux vaincus de 1759 pour conserver leur langue et leur foi.

Au risque de passer pour un patriote fanatique, je veux insister ici sur l'importance qu'il y a, pour les Canadiens-français, de s'enrôler dans leurs sociétés nationales, plutôt que d'aller grossir les rangs des sociétés cosmopolites.

Le fanatisme est une vertu quand il s'agit de la conservation de la mentalité d'un peuple. Ce fanatisme-là, ayons-le à un haut degré. Méconnaitre à nos concitoyens leur place au soleil, nous n'y songeons aucunement. A eux de prospérer et de développer leur mentalité comme bon leur semble. De notre côté, agissons de même. Soyons Cana-

diens-français comme ils savent être Anglais ou Irlandais ?

M. Frédéric Masson, un écrivain français, écrivait récemment ce qui suit :

"Lorsque, en Europe, nous aurons disparu tout-à-fait, — et c'est, hélas ! une question d'années, car, outre la diminution de la natalité, nous subissons chaque jour l'invasion étrangère, invasion pacifique, mais qui, comme l'inondation, pénètre partout, salit et gâte tout, — quand, en France, il n'y aura plus de Français, c'est par la France canadienne, qui, je l'espère, sera alors libérée et affranchie, qu'on jugera

l'élément canadien-français après la cession à l'Angleterre, doit se perpétuer. 63,000 en 1763, nous voilà 3,500,000 dans l'Amérique du Nord. Que nous habitions le vieux château-fort qu'est la province de Québec, que nous ayions cherché une existence plus facile au-delà de la ligne 45ième, ou que nous ayions bravement planté notre tente dans l'Ouest canadien, nous devons rester fidèles aux vieilles croyances et aux précieuses traditions françaises.

Il incombe aux sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises, en raison même des moyens d'action nombreux qu'elles ont à leur dispo-



M. LE DR J. U. ARCHAMBAULT,
Médecin général de l'Union St-Joseph du Canada et Président du
Conseil de Hull de cette Société.

la race, notre race vraie, la race de France."

Canadiens-français, tous tant que nous sommes, et membres de l'Union St-Joseph du Canada surtout, pénétrons le sens de ces paroles. Prouvons à M. Masson et à tous les bons Français, qu'ils ne font pas erreur en nous jugeant fidèles aux réconfortantes traditions françaises. La France des Charlemagne, des Clovis et des St-Louis, il faut qu'elle revive sous le soleil canadien. Ce que Maurice Barrès a appelé si justement le Miracle Canadien, à savoir la conservation de

l'élément canadien-français après la cession à l'Angleterre, doit se perpétuer. 63,000 en 1763, nous voilà 3,500,000 dans l'Amérique du Nord. Que nous habitions le vieux château-fort qu'est la province de Québec, que nous ayions cherché une existence plus facile au-delà de la ligne 45ième, ou que nous ayions bravement planté notre tente dans l'Ouest canadien, nous devons rester fidèles aux vieilles croyances et aux précieuses traditions françaises.

Faire œuvre philanthropique, c'est bien. Mais les conseils locaux de l'Union St-Joseph du Canada doivent viser à plus et à mieux que cela ; ils doivent être autant de sources où les membres puiseront abondamment l'amour de leur langue et de leur foi.

Le récent Congrès d'Education

des Canadiens-français de l'Ontario a prouvé qu'il était temps, grandement temps, pour les Canadiens-français, de se compter, de s'unir, d'empêcher qu'on ne les absorbe lentement. Malgré l'union pratique de 200,000 des nôtres pour revendiquer des droits incontestables, on a vu les gouvernements faire la la sourde oreille. Ah ! c'est que ceux-ci n'ont pas encore appris à nous craindre. Jusqu'à présent, nous avons fait montre de trop de condescendance et de trop peu d'union. Le moment est venu d'agir. Trêve de paroles ! Joignons-nous aux institutions franchement canadiennes-françaises et catholiques ; puis, tout en poursuivant, comme nos pères, la sainte croisade de la vérité et de la justice, travaillons à notre relèvement économique. Tant que nous serons à la remorque de nos compatriotes de langue anglaise, nos droits ne seront que partiellement reconnus. Il faut la force économique. L'argent est le levier le plus puissant de nos jours. Comme on a eu raison de dire jadis : "Emparons-nous du sol", on a raison de dire aujourd'hui : "Emparons-nous de l'industrie".

Pour réussir, nous avons tout à souhait ; aux qualités des races latines, nous joignons celles de l'Anglo-Saxon. Notre seul malheur est de manquer de confiance en nous-mêmes. Voilà pourquoi l'industrie, le commerce et la finance ne nous appartiennent pas. Cependant, le jour où nous voudrions faire un effort véritable nous placera à la tête du progrès économique sur le sol canadien.

En résumé, je donne aux membres de l'Union St-Joseph du Canada les paroles suivantes à méditer :

Supprimer la religion, c'est supprimer le devoir, et par le fait même démolir l'édifice social.

La langue est l'âme d'une nation ; quand elle meurt, un peuple a vécu.

Par les traditions, le présent se relie au passé et noue une chaîne avec l'avenir.

Foi, langue, traditions, voilà ce que l'Union St-Joseph du Canada travaille à défendre et voilà aussi la base sur laquelle doit reposer la prospérité matérielle."

Le Rév. J. B. Bazinet, chancelier suprême de l'Union St-Joseph du Canada, est invité aussi à prendre la parole sur la même santé. Il salue avec respect le Supérieur général des Oblats et témoigne son admiration à cette vaillante congrégation religieuse, qui possède déjà un monument plus solide que l'airain dans la "Vie de Monseigneur Taché" et autres ouvrages qui démontrent les vertus de zélés missionnaires. M. l'abbé Bazinet parle ensuite de mutualité au point de vue religieux et au point de vue national.

Monsieur le maire J. E. Fontaine, invité à répondre à la santé de la Municipalité de Hull, le fait avec plaisir. Au nom des citoyens de Hull, il remercie l'Union St-Joseph du Canada d'être venue célébrer sa fête patronale chez eux. Il rappelle

ensuite qu'il fut sur les bancs de l'Université d'Ottawa en même temps que Mgr Dontenville, à qui il offre ses sincères remerciements pour son affabilité envers Hull. En terminant, Monsieur le maire déclare que tous les citoyens de Hull devraient faire partie de l'Union St-Joseph du Canada, la société de secours mutuels par excellence.

M. le juge B. Rainville, dans la santé de l'éducation, M. Napoléon Champagne dans la santé de la presse et M. J. B. T. Caron dans la santé des dames, se révèlent spirituels. Leurs saillies sont soulignées par des applaudissements.

La liste des santés terminée, M. le Dr C. Dubé, de Ville-Marie, propose que l'on boive à la santé de M. le Dr Archambault, qui s'est acquitté avec tact, habileté et délicatesse de la tâche de président du banquet. Cette proposition reçoit un accueil chaleureux. A bon droit, M. le Dr Archambault est estimé et aimé de tous. Ne voulant pas retenir les convives plus longtemps, il se contente de les remercier et termes choisis et de les inviter à revenir encore aux agapes fraternelles des mutualistes de Hull et de la capitale.

La journée s'est terminée par la représentation, au Monument National d'Ottawa, de la pièce "Jeanne d'Arc", par le cercle Marie-Jeanne, sous les auspices du conseil n° 1 de l'Union St-Joseph du Canada.

Le Centin Collégial

Pour l'édification des pessimistes qui voient d'un mauvais œil l'œuvre du Centin Collégial, nous empruntons au journal "L'Assomption", de Fitchburg, Mass., l'article suivant :

LA CAISSE DE L'ECOLIER

Après six ans seulement de la fondation de cette oeuvre tant vantée par nos compatriotes les plus éminents et même par les étrangers, la société, grâce aux généreuses contributions de la part de ses membres, a déjà payé au-delà de \$6.000, pour l'instruction de jeunes Acadiens.

Il est à présumer qu'au mois de septembre prochain, elle sera en mesure de placer trente-cinq élèves dans les collèges de l'Acadie, au lieu de trente qu'elle a actuellement.

N'est-ce pas là une oeuvre qui mérite d'être encouragée? Aussi, n'est-il pas temps pour le peuple acadien de comprendre l'importance et les bienfaits de l'éducation? Celui qui la possède ne trouve-t-il pas toujours les moyens de l'employer à l'honneur et à la gloire de sa nationalité?

Notre relèvement social et économique ne s'opèrera qu'en autant

que nous ne reculerons pas devant les sacrifices nécessaires pour munir notre jeunesse de l'instruction dont elle aura besoin pour marcher la tête haute à côté des autres races. Plus notre peuple comptera d'hommes marquants dans les hautes sphères politiques, économiques et sociales, plus il sera en mesure de commander le respect de ses droits.

La Société Mutuelle l'Assomption a, au moyen de sa Caisse de l'Ecolier, l'ambition de doter l'Acadie d'hommes instruits qui feront son

Par monts et par vaux.

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE.

La Revue Franco-Américaine est une publication mensuelle illustrée, imprimée à Québec, et ayant pour directeur M. J. L. K. Laflamme. Elle vient d'entrer dans sa troisième année. Nous lui souhaitons de vivre longtemps et de prospérer toujours. L'encouragement du public bien pensant lui sera acquis tant qu'elle



RÉVÉREND PÈRE A. DUHAUT, O. M. I.,
Curé de la paroisse de Notre-Dame de Hull.

orgueil. L'Eglise a besoin d'apôtres éclairés, la Patrie réclame des patriotes courageux et instruits pour la défense de ses droits. Il y a chez notre jeunesse de belles intelligences et peut-être de nombreuses vocations obscurcies par le voile de l'ignorance. Il suffit de cultiver ces intelligences. La Caisse de l'Ecolier les élèvera aux sommets de l'instruction, et, conséquemment, leur fournira les connaissances nécessaires pour la défense de nos droits justes et légitimes.

JEAN H. LEBLANC.

continuera la belle œuvre par elle entreprise. Elle a mené le bon combat depuis sa naissance avec une vigueur exceptionnelle. Défendre la langue, la foi et les institutions canadiennes françaises, partout où elles sont attaquées, tel est ce à quoi elle s'applique avec zèle, habileté, énergie et succès. Elle reconforte, instruit, égaie.

CONGRES de TEMPERANCE

Le Congrès de Tempérance du diocèse ne Québec aura lieu du 31 août au 4 septembre prochain. Il

mérite tout l'encouragement possible. Avec Mgr Paul-Eugène Roy comme président, c'est chose certaine qu'il fera beaucoup pour enrayer la marche de l'alcoolisme. On se propose d'étudier un programme d'enseignement anti alcoolique pour les écoles et universités, la diffusion de cet enseignement chez le peuple, la législation à recommander aux gouvernements pour combattre effectivement l'alcoolisme, les effets désastreux de l'alcool sur la famille, la société, la patrie, etc. Nous applaudissons de tout cœur et souhaitons plein succès au Congrès en préparation.

CATASTROPHE A HULL.

Le mois de mai 1910 restera longtemps dans la mémoire de la population de Hull. Il lui rappellera une explosion terrible qui a enlevé la vie à une vingtaine de personnes et en a blessé beaucoup d'autres. Par malheur, les victimes de la catastrophe n'appartenaient pas aux sociétés de secours mutuels et ont laissé leur famille dans l'indigence. C'est pénible. Et cela rend le malheur encore plus grand parce que la misère, en dépit de la charité publique, ne tardera pas à étreindre dans ses bras atroces des veuves et des orphelins. La situation serait toute autre si les malheureux disparus avaient été membres de l'Union St-Joseph du Canada. Que le malheur des uns serve à l'instruction des autres.

LA COMETE.

On a craint une inoffensive comète. Au dire de certains, elle devait finir notre existence comme partie du système planétaire. Elle a passé sans nous faire le moindre mal. Mais il y a une comète plus terrible que la comète de Halley. C'est celle qui fauche une vie par seconde sur notre planète. Celle-là, personne ne doute de son existence. Tous savent aussi que le jour viendra où elle passera près d'eux. Et pourtant, bon nombre négligent de mettre leur famille à l'abri de la misère qui peut l'atteindre quand elle perdra son chef. Négligence coupable que celle-là!

L'Union St-Joseph du Canada.

L'Union St-Joseph du Canada est une association catholique canadienne-française de bienfaisance.

Elle repose sur des bases solides, tant au point de vue des principes d'affaires qu'à celui de la charité chrétienne.

Elle est administrée avec sagesse et économie.

Elle a des taux avantageux. Elle est un moyen de ralliement pour les Canadiens-français.

Charité et Mutualité.

La mutualité ne doit pas limiter son champ d'action au domaine matériel. Elle doit encore et surtout s'ingérer dans la sphère morale. Il y a là de quoi où exercer son zèle. On l'oublie trop souvent. Considérer les sociétés mutuelles comme de simples compagnies d'assurance coopérative, c'est erreur commune de nos jours. Et, pourtant, si ces sociétés ne visaient qu'un but financier ou économique, elles n'auraient pas leur raison d'être, ne mériteraient pas la confiance populaire, dévieraient de la route tracée par leurs fondateurs.

Nourrir et vêtir les veuves et les orphelins, soigner les malades, atténuer les maux de la pauvreté, est bien. Mais, il y a mieux. Les déchéances morales, issues tantôt de la pauvreté, tantôt de la maladie, parfois d'un deuil, souvent du mépris de la vertu, sont des maux terribles, tant par les ruines individuelles qu'elles amoncellent que par leur tenace opiniâtreté à miner l'édifice social. Prévenir ces déchéances morales, y porter remède quand elles existent, telle doit être la noble tâche de la mutualité. Est-elle toujours fidèle à l'accomplir? Non. Pourquoi? Réponse facile: nombre de sociétés de secours mutuels sont, de par leur essence même, incapables de s'élever au-dessus du terre-à-terre de l'assurance sur la vie proprement dite; d'autres sociétés, animées d'intentions plus pures, sont obligées de faire face à la concurrence des premières et détournent leur énergie de la direction vers laquelle elle devrait tendre.

La mutualité revêt différents caractères, selon les éléments qui entrent dans la formation des sociétés dites mutuelles. Tantôt elle se rapproche des compagnies d'assurance sur la vie et se fond pratiquement avec elles; tantôt elle s'éloigne des rigoureux principes d'affaires pour devenir l'ingénieuse charité. Autant il y a de sociétés mutuelles, autant il y a de degrés de perfection dans la mutualité. Tout dépend de l'habileté de chaque société à accomplir le plus de bien possible avec les ressources à leur disposition. Cependant, on peut ranger les sociétés, si nombreuses et si variées qu'elles soient, parmi trois catégories: les unes sont de simples compagnies d'assurance, les autres constituent des associations demi-fraternelles, les dernières enfin, et non les moindres, agissent dans toute l'acception du mot mutualité.

Que dire des premières? Elles incitent les gens à l'épargne, rien de plus. D'ordinaire, leurs taux sont élevés; elles vendent des polices et surveillent le paiement des primes. En dehors de là, elles se soucient de leurs sociétaires comme de l'an quarante. Pourvu que la société vive et serve aux directeurs une grasse prébende, peu importe le reste. Les affaires sont les affaires!

Imbus de principes humanitaires plus vigoureux, les secondes accomplissent une oeuvre, non pas toujours digne d'un éloge sans réserve, mais plus durable et plus noble. Outre les avantages matériels auxquels leurs sociétaires participent, ces associations les gratifient de bénéfices sociaux et moraux. Il s'en faut, cependant, que cette manne soit distribuée à profusion. Règle générale, elle tombe en très petite quantité et les premiers rayons du soleil de l'égoïsme suffisent à la fondre. Explication très simple. Les organisations dont il est question ici se réclament d'un seul principe, auquel elles donnent force accents de clairon; ce principe se résume dans la formule: Fraternité de l'homme. Toute brillante qu'elle paraisse, cette formule a le son aussi faux que le cri de "Liberté, Égalité, Fraternité", avec lequel on a étouffé, en France, la liberté humaine, tout en proclamant bien haut qu'on la sauvait! Unir des hommes de condition, religions et races différentes, et prétendre créer entre eux une réelle confraternité, c'est d'un ridicule achevé. Ces associations bâtardes sont, en raison même de la nature différente de leurs éléments constitutifs, impuissantes à mettre en pratique le conseil évangélique: "Aimez-vous les uns et les autres." Libre à elles de secourir la veuve et l'orphelin, de soigner les malades, de combattre les maux d'ordre matériel. Quant à étendre leur action bienfaisante sur le domaine moral, impossible. Comment le pourraient-elles, puisque leurs phalanges sont formées d'hommes de race, de religion et de principe de vie sociale différents, antagonistes même?

Restent les organisations enrôlant sous leur bannière des hommes appartenant à une même nationalité et participant à un même culte.

Celles-là seules méritent l'appellation de sociétés mutuelles. Non que les autres accomplissent oeuvre stérile. Mais le mot "mutualité", dans son sens propre, signifie plus et mieux que l'idéal rêvé par les sociétés cosmopolites. Il exprime l'idée d'une communauté. Aussi, ceux qui font partie de cette communauté doivent-ils se connaître, s'entraider, s'aimer. Quand les individus diffèrent par leur origine ou par leur croyance, le sentiment national et le sentiment religieux constituent des obstacles sérieux à leur union véritable. Pas de communauté d'idées et de sentiment possible, alors. Conséquemment, pas de mutualité. Au contraire, il est naturel aux hommes issus d'un même sang et s'agenouillant devant le même autel, de se donner des coups de main réciproques, dans le domaine matériel comme dans le domaine moral, mais surtout dans ce dernier. Entre catholiques, il ne répugne pas de retenir un ami sur la pente du vice, où sa faiblesse l'entraîne. Volontiers infuse-t-on courage à l'homme dont l'énergie chancelle sous le poids de l'infortune et de la misère. Notre main est toujours habile à panser les blessures saignantes faites soit par la mort d'un être cher, soit par des injustices criantes. Et tandis que les sociétaires, malgré la survenance de légères altercations entre eux, altercations injustifiables mais excusables en raison de la faiblesse humaine, se prêtent mutuellement secours et appui, la Société, personnalité morale, répand, de sa main généreuse et de son coeur débordant de charité, une semence féconde de bien. Auxiliaire de l'Église, elle cherche, par ses règlements, à préserver du péril de la perte de la foi ou du relâchement des moeurs ce régiment de la grande armée catholique sur lequel s'étend son influence. Si l'un de ses soldats faiblit, elle lui tend la main; s'il tombe, elle le relève; s'il devient une cause de scandale pour ses camarades, elle le chasse. A l'inverse des sociétés cosmopolites qui, fréquemment pour ne pas dire toujours, flattent les passions sommeillantes des classes populaires, sous prétexte de mêler les castes et de renverser tout rempart entre le riche et le pauvre, entre le capitaliste et le prolétaire, les sociétés catholiques et nationales s'efforcent d'apaiser le sourd mécontentement de l'ouvrier qui peine tout le jour et qui s'indigne de voir le capitaliste spéculer sur ses sueurs. Là où l'on parlerait de revendication et de justice, elles parlent de charité. Au lieu de verser, même modérément, dans les théories à saveur socialiste, elles rappellent que le Christ a dit qu'il y aurait toujours des pauvres et que c'est eux qu'il a aimés. Quelle que soit l'évolution sociale, le capital et le travail seront toujours deux ennemis terribles. Amoindrir la cruauté de l'un, apaiser la colère de l'autre, tel est le propre de la religion. Sans elle, a dit Napoléon, les hommes s'égorgeraient pour la plus belle femme ou la plus grosse poire.

CHARLES LECLERC.

OFFICIERS—Conseil Exécutif.

Président d'Honneur, Mgr l'Archevêque d'Ottawa.
Chaplain General, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-general.
Président General, G. W. Seguin, Ottawa.
1er Vice-Président, J. A. Beliveau, Avocat, Trois-Rivières.
2e Vice-Président, J. S. Tetreault, Notaire, Sherbrooke.
Directeur General, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chancelier Supreme, Rev. M. J. B. Bazinet, Plaisance.
Censeur Supreme, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montreal.
Tresorier Supérieur, "pro tem", M. Albert Pinard, Ottawa.
Receveur General, Albert Pinard, echevin Ottawa.
Medecin General, J. U. Archambault, M.D., Hull.
Sergent d'Armes, P. H. A. Caron, Maire de Mont-Joli, Ste-Flavie Stn.

Conseil Judiciaire.

Président, Rev. J. B. Bazinet, Chancelier Supreme, Plaisance.
Chanceliers Supérieurs, MM. J. M. Fleury, Ottawa; N. Wallot, Valleyfield; J. Gratton, Hull; et J. P. Samson, Lévis.

Conseil Financier.

Président, S. C. Larose, Censeur Supreme, Ottawa.
Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; A. Caron, Hull; J. A. Tanguay, Montreal; J. A. Gravel, Notaire, St-Narcisse.

Bureau Medical.

Président, J. U. Archambault, M.D., Medecin General, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montreal; **P. H. Bedard**, M.D., Quebec;
J. A. St-Denis, M.D., Montreal, et **R. H. Parent**, M.D., Ottawa.
Auditeurs Supérieurs, J. N. Rattay, J. F. H. Laperrière, Ottawa.
Secrétaire General, C. Leclerc, 325 rue Dalhousie, Ottawa.
Inspecteur General, C. S. O. Boudreault, Ottawa.
Organisateurs: J. M. Lemieux, Ottawa; G. J. H. Tessier, Ottawa; J. L. Bourdon, Ottawa; F. X. Julien, Lambton; N. Wallot, Valleyfield.

LE PRÉVOYANT

PUBLIÉ PAR

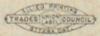
L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Union !

x

Concorde, harmonie, charité.

x

Protégeons ceux qui dépendent de nous.

x

Seuls, les égoïstes dédaignent la mutualité.

x

Ne faisons pas à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit.

x

Qualité et non quantité, voilà ce à quoi il faut viser dans le recrutement.

x

Dites un bon mot en faveur de votre société, quand l'occasion s'en présente.

x

Le cri de guerre de l'Union St-Joseph du Canada est : "Recrutons beaucoup et bien."

x

Tout jeune homme a le devoir de se faire inscrire membre d'une société de secours mutuel.

x

N'oublions pas que nous sommes les débiteurs de l'Union St-Joseph du Canada, et non ses créanciers.

x

La culture de la langue ancestrale est le seul moyen d'unifier les traditions d'un peuple et de les maintenir.

x

Les gouttes d'eau font les torrents. La faiblesse des individus devient leur force, lorsqu'ils s'unissent.

x

Pour être mutualiste, il n'est pas nécessaire d'être instruit ; il suffit d'avoir bonne tête et surtout bon cœur.

x

Honneur oblige tout autant que noblesse. Les officiers de nos conseils doivent assister aux assemblées de conseils.

x

En mutualité, comme partout, le grand principe qui doit présider à nos actions est : "Fais ce que dois, advienne que pourra."

x

Il faut avoir une âme basse et vile pour abdiquer sa nationalité. Pourtant, c'est pratiquement ce que l'on fait en s'enrôlant dans la mutualité cosmopolite.

Les questions personnelles ne doivent jamais s'immiscer dans les affaires de la Société. Ceux-là sont des misérables qui trahissent ainsi leur devoir.

x

L'indifférence en matière de religion conduit à l'irreligion. C'est un devoir que de se joindre aux sociétés franchement catholiques, plutôt que de s'affilier aux sociétés neutres.

x

Point ne faut se décourager quand un homme fait la sourde oreille à la demande qu'on lui fait d'entrer dans l'Union St-Joseph du Canada. Toujours il faut revenir à la charge.

x

Les sociétés nationales ont été fondées expressément pour les Canadiens-français. Pourquoi ceux-ci donnent-ils parfois la préférence aux sociétés neutres et cosmopolites ?

x

Pères de famille qui avez des fils et qui ne pouvez leur laisser d'autre fortune qu'un nom sans tache, faites-les entrer dès seize ans dans l'Union St-Joseph du Canada. Ils vous en béniront plus tard.

x

Delille n'a pas été un grand poète. Les vers suivants, qui sont de lui, méritent cependant leur place dans le carnet de la mutualité.

Heureux ou malheureux, l'homme a
besoin d'autrui.

Il ne vit qu'à moitié, s'il ne vit que
pour lui.

x

Depuis qu'elles existent, les sociétés de secours mutuels d'Amérique ont payé en bénéfices l'énorme somme de \$1,300,000,000.00. On ne peut se faire une idée de ce chiffre. Pour compter ce montant en billets de banque d'une piastre, cela prendrait dix mille ans à un homme travaillant jour et nuit ! Que de misères ont dû être soulagées avec cet argent !

Age d'admission

Il arrive souvent que l'on nous demande des renseignements sur l'âge auquel un aspirant peut être admis dans l'Union St-Joseph du Canada.

Voici ce qu'il en est :

L'admission dans toutes les caisses est de 16 à 45 ans, les deux inclusivement. On entend par là ce qui suit : il faut avoir seize ans révolus pour entrer dans la société ; on peut entrer dans la société tant qu'on n'a pas encore quarante-six ans révolus.

Exemples : un jeune homme de 15 ans et 11 mois n'est pas admissible dans l'Union St-Joseph du Canada ; un homme de 45 ans et 11 mois est admissible dans la société.

Renseignements utiles

Nous voulons renseigner nos membres sur quelques points importants, afin de leur éviter des désagréments et prévenir les délais occasionnés par l'ignorance de certains détails, de certaines formalités à remplir dans les cas de réclamations pour bénéfices en maladie, bénéfices de décès et autres.

Extrait de Baptême. — Avez-vous produit et fait enregistrer votre extrait de baptême au bureau principal ? Sinon, il est de votre intérêt de le faire sans délai. Vous devez l'adresser à nos bureaux sous enveloppe cachetée, avec votre adresse, et dès que nous aurons vérifié votre âge, nous nous empresserons de vous le retourner. La plupart des compagnies d'assurance et des sociétés mutuelles exigent la production de l'extrait de baptême lors de l'inscription de l'assuré. L'Union St-Joseph ne fait cette condition obligatoire qu'alors que l'aspirant est âgé de 40 ans. Néanmoins, il est très désirable, dans l'intérêt du membre lui-même comme dans l'intérêt de l'administration, que l'extrait de baptême soit produit dès l'admission ou aussitôt que faire se pourra. La preuve d'âge doit être donnée, et il est préférable pour toutes les parties concernées que cette preuve soit faite avant le décès du membre. L'âge étant vérifié, c'est pour les héritiers une formalité de moins à remplir lors du décès d'un membre, et, par conséquent, un délai d'évité dans le règlement.

Bénéfices en maladie. — Nous attirons de nouveau l'attention des membres sur l'importance majeure qu'il y a pour eux de payer leurs cotisations mensuelles le ou avant le premier jour de chaque mois. Le paiement des bénéfices en maladie sera retardé d'autant de jours de délai qu'on en a apporté au paiement de ladite cotisation. Il y a, de plus, certaines formalités à remplir. Le membre malade doit faire sa demande de bénéfices à son percepteur ou receveur sur la formule régulière (No 11). Il doit faire remplir par son médecin la formule (No 12) de certificat médical. Si ce certificat est satisfaisant, le paiement des bénéfices, tel qu'y pourvoit la constitution, datera de sept jours après la date de la demande, les sept premiers jours de maladie n'étant pas payables.

Commissaires du Président général

Nous donnons ci-après la liste des Commissaires du Président Général et les Conseils soumis à leur juridiction :

Rév. L. A. Beaudoin, Walkerville: Windsor, Stoney Point, Belle Rivière, Tecumseh.

M. Gaspard Pacaud, Windsor: Détroit, Sandwich, Tilbury, Walkerville.

M. J. A. Tremblay, Tilbury: St-Joachim, Dover South, Rivière aux Canards, Staples.

M. N. Fink, Mattawa: Pembroke, Cobalt, Villemarie, Haileybury.

M. A. J. Fortier, Pembroke: Renfrew, Arnprior, Ile du Calumet.

M. L. P. Thériault, Bonfield: Mattawa, Astorville, Corbeil, Callendar.

M. L. Gignac, Penetanguishene: Waubauskene, Victoria Harbour.

M. le Dr Bédard, North Bay: Sturgeon Falls, Chelmsford.

M. A. Desjardins, Sault Ste-Marie: Thessalon, Espanola.

M. A. Bélanger, Ottawa: Hull, St-Rédempteur.

M. J. H. Bélanger, Hull: Rochonville, Pointe Gatineau.

M. J. U. Vincent, Ottawa: Ste-Anne d'Ottawa, St-Jean-Bte d'Ottawa.

M. Chs Dupuis, Ottawa: Hintonburg, St-Joseph d'Orléans.

M. U. Joubert, Ripon: Chêneville, N.-D. de la Paix.

M. J. O. Gauthier, Papineauville: Montebello, St-André Avelin.

M. J.-B. St-Laurent, Ottawa: Ottawa-Est.

M. le Dr C. A. Dubé, Villemarie: St-Bruno de Guigues.

Rév. M. Côté, Chelmsford: Sudbury.

M. R. Lafond, Hull: Ottawa, No 1.

M. Z. Mageau, Sturgeon Falls: North Bay.

M. M. Thivierge, Lefavre: Wendover.

M. Eméry Villeneuve, Calumet: Lachute.

M. le Dr Baulne, Chêneville: Ripon.

M. Gonzague Gagnon, Thurso: Plaisance.

Rév. J. Chatelain, Thurso: Masson.

Rév. J. Routhier, Masson: Buckingham.

Rév. P. S. Hudon, Rockland: Thurso.

Au jour le jour.

LA MORT DU ROI.

A l'occasion de la mort du roi Edouard VII, l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada a transmis au Secrétaire d'Etat, pour qu'il la fasse parvenir à Sa Très Excellente Majesté le roi George V, la lettre suivante :

"L'Union St-Joseph du Canada, société mutuelle exclusivement catholique et canadienne-française, comptant 24,000 membres, désire vous exprimer la sincère et profonde douleur que lui a causée la mort de notre Souverain bien-aimé, Edouard VII.

En lui, l'Union St-Joseph du Canada saluait un monarque aux idées larges, aux principes vigoureux, à l'esprit tolérant, au cœur sympathique. Elle lui savait gré surtout de son soin à respecter langue, religion et mœurs des Canadiens-français.

Que Votre Majesté, la Reine, la Reine Douairière, et les autres membres de la famille Royale, dans ce grand deuil qui les frappe, reçoivent, du Dispensateur du bonheur et du malheur, de vivifiantes consolations.

Avec enthousiasme, nous saluons votre avènement au trône. Toujours, vous pourrez compter sur l'affection sincère de vos loyaux sujets qui sont membres de l'Union St-Joseph du Canada."

A JOLIETTE.

On nous transmet ce qui suit de Joliette, conseil n° 8, dont M. I. Ducharme est secrétaire :

Extrait du livre des délibérations, assemblée des membres du bureau de direction tenue le 3 mai 1910 :

"Proposé par M. J. O. Pagé, secondé par MM. J. J. Sheppard et Joseph Pagé :

"Qu'un vote de félicitations soit enregistré dans les minutes de cette assemblée à l'adresse de M. J. Alexandre Guibault, avocat de cette ville, l'un des membres de ce conseil local, à l'occasion de son élection comme maire de la ville de Joliette ; à l'adresse de M. Alphonse Durand, architecte de cette ville, à l'occasion de son élection à la position de pro-maire de la ville de Joliette ; et à l'adresse de M. J. P. Laporte, médecin-docteur, de cette ville, un autre membre de ce conseil local, à l'occasion de son élection comme échevin de la ville de Joliette ;

"Que copie de cette présente résolution soit transmise à l'organe de la Société, "Le Prévoyant", pour publication."

Adopté.

"Proposé par M. J. J. Sheppard, secondé par M. Ludger Pagé :

"Qu les membres de ce conseil local ont appris avec regret la mort de M. Jos. Turcotte, l'un des membres de ce conseil local, décédé à Joliette le 22 avril 1910, à l'âge de 82 ans ;

"Que M. Turcotte a été un citoyen honorable et distingué qui a fait sa marque dans le monde commercial de Joliette ainsi que dans les affaires municipales de cette ville ;

"Que les membres de ce conseil local désirent exprimer leurs vives sympathies

à la famille Turcotte à l'occasion de cette mort ;

"Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille Turcotte, ainsi qu'au journal "Le Prévoyant" pour publication."

Adopté.

"Proposé par M. J. O. Pagé, secondé par M. Adéland Charland :

"Que les membres de ce conseil local ont aussi appris avec regret la mort de M. Joseph Edouard Cailloux père, l'un des membres de ce conseil local, décédé à Joliette le 29 avril dernier :

"Que les membres de ce conseil local déplore la perte que subit le dit conseil, comme aussi la ville de Joliette, par le décès de M. Cailloux, qui, par ses bonnes manières et son affabilité, se faisait des amis de tous ceux avec qui il avait à traiter ;

"Que les membres de ce conseil local désirent offrir leurs sympathies à la famille Cailloux si cruellement éprouvée ;

"Que copie de cette présente résolution soit transmise à la famille Cailloux, ainsi qu'au journal "Le Prévoyant" pour publication."

Adopté.

ST-ROCH DE QUEBEC.

L'installation du nouveau conseil de St-Roch n° 193 a eu lieu le 29 avril dernier, à la salle Martineau. L'inspecteur général, M. C. S. O. Boudreault, présidait. Etaient présents : le Dr J. U. Archambault, médecin en chef, M. A. Béliveau, 1er vice-président, le Rév. P. Tessier, O. M. I., M. C. Mailly, président du conseil de district de Québec, M. le Dr Bédard, M. Marcoux et plusieurs membres influents de l'Union St-Joseph du Canada.

Les officiers suivants furent installés dans leurs charges respectives :

Président, F. Lessard ; 1er vice-président, J. A. Monier ; 2me vice-président, F. J. Jobin ; secrétaire-trésorier, J. A. Gravel ; receveur, Chas Mailly ; visiteurs, John Jobin, A. Bouchard et J. A. St-Hilaire ; commissaire-ordonnateur, Nap. Morency ; censeurs, L. A. Beaulieu, G. P. Plamondon et le Dr P. A. Drouin ; comité d'arbitrage, J. A. Monier, L. P. Gravel, Alf. Clermont et L. O. Marceau ; comité mortuaire, Nap. Morency, G. A. Blouin et E. Genest.

Après l'installation, M. Béliveau, 1er vice-président et représentant à l'Exécutif du district de Québec, fut appelé à prendre la parole. Dans un discours éminemment pratique, il démontre les progrès et le développement prodigieux de l'Union St-Joseph du Canada. Il est toujours anxieux de coopérer avec les amis de Québec à faire fructifier l'œuvre de l'Union St-Joseph.

Le Rév. M. Tessier félicite les officiers sur le succès obtenu. Il est heureux d'être présent à cette fête et fait des vœux pour la prospérité de la Société.

Le médecin général, M. le Dr J. U. Archambault, fait un éloquent historique de la Société, démontre

la nécessité d'un sérieux ralliement en faveur des sociétés sincèrement catholiques et fait allusion aux dangers des sociétés neutres, vante l'œuvre du Centin Collégial et parle du développement rapide de l'Union St-Joseph du Canada.

M. C. S. O. Boudreault, inspecteur général, touche au côté financier de la Société, parle de la propagande, du succès du recrutement et félicite les officiers sur le zèle dont ils ont fait preuve dans l'organisation de ce nouveau conseil.

MM. le Dr Bédard, Boulet, Marcoux, Mailly, Samson, Gravelle, Agapit Ouellette, etc., contribuent au succès de cette réunion par de jolis discours.

L'UNION ST-JOSEPH DE ST-HYACINTHE.

Le 8 mai dernier, l'Union St-Joseph diocésaine de St-Hyacinthe célébrait sa fête patronale. On avait invité à cette célébration l'Union St-Joseph du Canada, qui s'est fait représenter par son médecin général, M. le Dr J. U. Archambault. Il y a eu grand'messe solennelle, procession, discours en plein air et banquet. MM. Bourassa et Beau-parlant, respectivement députés à la législature de Québec et au parlement fédéral, ont adressé la parole. Le premier a insisté fortement sur l'importance qu'il y a, pour les Canadiens français, de s'enrôler dans les sociétés catholiques et canadiennes-françaises plutôt que de se joindre aux sociétés neutres et cosmopolites. Il y a lieu de féliciter la société-sœur, pour le succès de la journée du 8 mai.

ST-ISIDORE DE PRESCOTT

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada de St-Isidore de Prescott ont célébré, le 15 mai dernier, leur fête patronale. Succès complet, dont il importe de féliciter le Rév. M. le curé Boulet, âme dirigeante de l'organisation.

Favorisés d'une température idéale, les membres de St-Isidore de Prescott ont vu se joindre à eux, pour fêter du même coup le patron de leur Société et le patron de leur paroisse, des délégations des conseils environnants.

Il y a eu procession, grand'messe solennelle, démonstration en plein air et banquet.

Le sermon de circonstance a été donné par le Rév. J. B. Bazinet, chancelier suprême de l'Union St-Joseph du Canada.

Au banquet et à l'assemblée en plein air, des discours ont été prononcés par le Rév. M. Boulet, curé de St-Isidore, par M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph du Canada, par le Rév. J. B. Bazinet, par M. le Dr J. U. Archambault, médecin général de la Société, et autres.

A CEDAR HALL.

Le 18 avril dernier, les membres de l'Union St-Joseph du Canada, bureau de perception de Cedar Hall, avaient le plaisir de rencontrer à leur salle M. C. S. O. Boudreault, inspecteur général de la Société.

Les membres, réunis au nombre d'une cinquantaine, s'intéressèrent fort aux nombreux renseignements que leur donna M. Boudreault. Celui-ci fit voir à ses auditeurs les débuts de l'Union St-Joseph du Canada et sa marche triomphante à travers les années écoulées, ainsi que les résultats si admirables obtenus par les directeurs depuis sa fondation. Il n'est pas étonnant qu'une société comme la nôtre progresse, dit-il, car pour moi les mots "catholique" et "Canadiens-français" sont synonymes de courage et de loyauté.

Le bureau de Cedar Hall se composait déjà de 93 membres. A la suite de ce discours, une dizaine de personnes présentes à cette réunion demandèrent immédiatement à entrer dans les rangs de la Société.

M. le Dr G. L. Cloutier, percepteur à Cedar Hall, présidait l'assemblée, et le Rév. P. Brillant, curé de la paroisse, avait bien voulu rehausser par sa présence l'éclat de cette fête familiale. Le Dr Cloutier, se faisant l'interprète de tous les sociétaires, remercie l'inspecteur général et le prie de bien vouloir répéter à l'Exécutif que les membres de Cedar Hall sont unis, et que tous, sans en excepter un seul, travaillent à l'avancement de notre société, si belle, si catholique et si canadienne-française. Le Dr Cloutier dit ensuite que les membres, pour le moment, désirent rester organisés en bureau de perception.

Le Rév. M. Brillant, appelé à adresser la parole, se rend avec bonne grâce à cette demande. Les paroles de ce dévoué pasteur ont fait vibrer les cœurs catholiques et canadiens-français de ses auditeurs. Soyons fiers de notre race et de notre religion, a dit en substance l'orateur ; protégeons-nous les uns les autres et marchons tête haute vers ce but si louable qu'est la mutualité. Et le meilleur moyen de protection mutuelle que je puisse vous conseiller, c'est d'entrer dans les rangs de l'Union St-Joseph du Canada.

Le président remercie M. le curé, et il espère que les bonnes paroles prononcées par lui porteront leurs fruits. Après quoi, l'assemblée s'ajourne.

A WINDSOR.

Nous empruntons au "Progrès de Windsor" l'article suivant, intitulé : "M. Bourdon est dans nos murs" :

"Nous sommes heureux d'avoir encore une fois parmi nous le tout dévoué M. Bourdon, organisateur en chef de l'Union St-Joseph du Canada.

M. Bourdon est arrivé d'Ottawa

il y a quelques semaines, et compte rester encore quelque temps.

C'est toujours avec un dévouement sans borne et une affabilité sans égale qu'il parcourt toutes nos campagnes, faisant appel à tous les cœurs et à toutes les âmes désireuses de s'associer à une bonne œuvre dont elles trouveront tous les bienfaits dans l'Union St-Joseph du Canada.

Il est regrettable que nous n'ayons pas plus d'hommes aussi dévoués que M. Bourdon, dans les différentes branches de cette Société, car à l'heure actuelle, il n'y aurait pas un Canadien-français qui n'en ferait pas partie.

Toutes nos sincères félicitations à M. Bourdon, qui trouvera toujours parmi nous tout l'appui qui lui sera nécessaire."

LA FETE-DIEU.

La procession de la Fête-Dieu a été magnifique, à Ottawa, le 29 mai. Le nombre des catholiques qui y prennent part augmente toujours. Bravo ! Il ne faut pas avoir peur de confesser sa foi. Les membres de l'Union St-Joseph du Canada, surtout, doivent se faire un devoir de prendre part aux démonstrations religieuses. A leur louange, on doit dire qu'ils assistaient nombreux à la procession du 29 mai. Avec bannière et insignes, ils formaient un gros bataillon, marchaient pieux et recueillis, étaient un objet de légitime orgueil pour leurs directeurs.

Nous avons appris aussi avec plaisir qu'en maints endroits, de par tout le Canada, les succursales de l'Union St-Joseph du Canada ont pris une part active à la célébration de la Fête-Dieu. Des demandes d'insignes nous sont venues de partout, et nous y avons répondu tout de suite.

LE REV. TRAINOR, DE CACHE-BAY.

Dans plusieurs journaux sont parues des dépêches accusant, plus ou moins directement, le Révérend M. Trainor, curé de Cache-Bay, Ontario, d'être antipathique aux Canadiens-français et à l'Union St-Joseph du Canada. Cette accusation est venue à la suite d'une assemblée convoquée en faveur de l'Union St-Joseph, à Cache-Bay. Nous ignorons la source de cette accusation. Le Rév. M. Trainor a, avec raison, protesté contre elle. Il est un ami sincère de notre Société et nous tenons à lui rendre ce témoignage que nous le croyons tout dévoué aux Canadiens-français, comme aux Canadiens d'origine anglaise ou irlandaise.

PRIMES.

La distribution des primes du concours de 1909 est terminée. Elle a retardé un peu parce que le tra-

vail de classification n'était pas chose facile.

Ont mérité et reçu une bannière ou \$40 en argent, les conseils suivants :

- Granby n° 78.
- Ormsdown n° 185.
- St-Samuel de Beauce n° 60.
- St-Honoré de Beauce n° 58.
- Chaudière Jonction n° 87.
- Shawenegan Falls n° 23.
- Notre-Dame de Lévis n° 110.
- Notre-Dame d'Ottawa n° 1.
- Windsor Mills n° 123.
- Valleyfield n° 38.

Ont gagné les prix suivants, les agents dont voici la liste :

- Jos. Guay, Shawenegan Falls, \$50.00
- J. F. Fontaine, Ormsdown, 50.00
- Eug. Labelle Ottawa, 25.00
- Henri Bélanger, Hull, 25.00
- J. Fortier, St-Samuel de B., 25.00
- J. C. Morin, Chaudière Jct., 25.00
- J. Jobin, St-Honoré de B., 25.00
- R. Mercier, Windsor Mills, 25.00
- Emmanuel Roy, Ste-Cécile de Whitton, 15.00
- H. R. Beaudry, Winnipeg, 15.00
- Dr Jos. Landry, Broughton, 15.00
- A. Cadorette, d'Israëli, 15.00
- Bruno Bernier, St-Sébastien, 15.00
- F. Fournier, Trois Rivières, 10.00
- Henri Auger, Ottawa 10.00
- J. Durocher, Ottawa, 10.00
- J. Gratton, Hull, 10.00
- E. D. Descarreaux, St-Augustin 10.00
- Jos. Desprès, d'Israëli, 10.00
- Chas Dastous, Ste-Angèle, 10.00
- J. A. Bigonnesse, Labelle, 10.00

Voilà comment l'Union St-Joseph du Canada récompense le travail.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Jusqu'à date, l'Union St-Joseph du Canada a relativement fait peu d'affaires dans la province du Nouveau-Brunswick. Elle désire, cependant, y étendre son champ d'action. Dans ce but, elle vient de faire un dépôt de \$5,000.00 au gouvernement de Frédéricton et d'obtenir un permis. Voici le texte de l'ordre-en-conseil autorisant la Société à faire affaire dans la province :

"Ordonné que, dès que l'Union St-Joseph du Canada, société mutuelle ayant son bureau principal à Ottawa, aura déposé entre les mains du trésorier-général de la Province la somme de \$5,000.00, dépôt qui servira de garantie aux membres de la dite Société domiciliés dans cette Province, la dite Société obtienne un permis de faire affaire dans cette Province, moyennant l'honoraire de \$1.00 par année, et que la dite Société reçoive un intérêt de 4% sur le dépôt qu'elle fera.

"Certifié passé le 4 mai 1910."

Signé: JOS. HOWE DICKSON,
Greffier de l'Exécutif
du Nouveau-Brunswick.

Et quelques jours plus tard, le gouvernement écrivait ce qui suit :

Fredericton, N.B., 16 mai 1910.

"Reçu de l'Union St-Joseph du Canada la somme de cinq mille piastres pour dépôt, conformément à l'ordre-en-conseil du 4 mai 1910, et aussi la somme de une piastre, pour taxe de 1910 de la dite Société, l'autorisant à faire affaire dans la Province jusqu'au 1er juin 1911."

Signé: G. N. BABBITT,
Assistant-Receveur général.

Avis aux membres.

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement ; il lui faut aussi les numéros des polices.

Bénéfices en Maladie

- Indemnité Hebdomadaire { \$5.00 pour toutes les polices de la caisse C. D.
\$5.00 pour les polices de \$1.500 et de \$3.000 de la caisse B. C.
\$2.50 pour les polices de \$750 de la caisse B. C.
- Durée de l'indemnité { 15 semaines au plus, par 12 mois.
- Conditions pour recevoir l'indemnité { 1°—Etre en règle avec la société.
2°—Etre incapable de vaquer à ses occupations ordinaires.
3°—Faire par écrit une demande de bénéfices au conseil dont le membre relève, ou à l'Exécutif s'il n'y a pas de conseil dans l'endroit.
4°—Fournir un certificat de médecin au moins tous les 15 jours.
- Observations importantes { 1°—La maladie d'un membre est supposée dater seulement du jour où il en donne avis à la société.
2°—Les sept premiers jours qui suivent la demande de bénéfices ne sont jamais payables.
3°—Un sociétaire perd ses droits aux bénéfices pour un temps égal au retard qu'il a apporté à payer ses contributions.
4°—Les réclamations de bénéfices faites après une maladie ne sont pas valables.

Réclamations payées en mai

No. du décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
				\$			
1040	L. A. E. St-Pierre	1424	Amarilda St-Pierre	1,000.00	6 jan.	23 mai	Ottawa
1043	Antoinette Belisle	30169	Alph. Cloutier...	100.00	19 fév.	23 "	Ste-Thècle
1057	Anna Houle	4294	Z. D. N. Lacasse	100.00	28 mar.	23 "	Rigand
1058	Cyprien Kirouac	1188	Amanda Kirouac	1,000.00	26 "	6 "	Grand'Mère
1059	Alfred Montreuil	29246	B. Archambault..	1,500.00	24 "	6 "	Montréal
1063	J. Z. Hamelin...	5680	A. Raymond....	1,500.00	3 avril	6 "	Ste-Elisabeth Montréal
1066	Jos. Chartrand...	34501	F. Chartrand....	1,000.00	9 "	6 "	Thurso
1067	V. Boudreault...	10838	M. et Mme Boude	1,500.00	8 "	6 "	Ile aux Noix
1070	James Fournier.	27994	Jos. Fournier....	1,500.00	8 "	6 "	Alfred
1072	Emilia Vézina.	25312	Jos. Bouchard...	100.00	10 "	6 "	Québec
1075	Lédia Martel....	817	Odilon Belisle...	100.00	14 "	6 "	Hawkesbury
1078	Alexandrine Ménard	1855	Alb. Meilleur...	75.00	14 "	6 "	Hull
1081	Aug. Cuillierier...	17528	Nap. Cuillierier..	100.00	14 "	6 "	Espanola
1083	Henri Francoeur.	24505	P. Francoeur....	1,500.00	10 "	6 "	Katevale
1084	Marie Bussièrès.	15490	F. X. Lescault...	750.00	9 "	6 "	Verchèrès
1085	Eusèbe Monette.	33368	F. Rouleau.....	1,000.00	12 "	6 "	Hull
1086	Malvina Goulet.	5387	J. B. Lalonde....	75.00	14 "	6 "	Hull
1090	L. Ladouceur...	17084	A. Couvrette....	100.00	18 "	6 "	Ottawa
1091	Jos. Turcotte....	1391	J. H. A. Turcotte	110.00	22 "	26 "	Joliette
1098	D. Gosselin....	29164	Arthur Carrière.	100.00	28 "	23 "	St-Agapit
1100	Anna Simon....	14164	Alf. Marcotte...	100.00	27 "	23 "	Lac Tortue
1103	W. D. Lemieux.	407	Elise Lemieux...	1,000.00	2 mai.	23 "	Ottawa

Chez nos Conseils

OFFICIERS POUR 1910.

Nous continuons ci-dessous la liste des officiers de nos divers conseils, liste dont nous avons commencé la publication dans les numéros précédents du "Prévoyant".

St-Cyprien No 173.

Chapelain, Rév. M. Canuel, curé.
Paul Tremblay, prés.; Jos. Rioux, 1er vice-prés.; Théophile Côté, 2me vice-prés.; Napoléon Roy, rec.-trés.-sec.; Georges Roy, Charles Beau-
lieu et Alfred Côté, censeurs; Donat Roy, dit Desjardins, et David Laplante, visiteurs; Isidore Boucher, com.-ordonnateur.

Roberval No 118.

Chap., Rév. Jos. Paradis.
Georges Lévesque, prés.; Arthur Rinfret, 1er vice-prés.; Alphonse Binet Jr, 2me vice-prés.; J. Edouard Boily, sec.-arch.; Joseph Gauthier, trés.; Théophile Leclerc Jr, rec.; Ex. Tremblay et Onésime Lavoie, visiteurs; J. E. Paradis, Horace Dumais et Adélar Leclerc, censeurs; Arthur Brasseau, com.-ord.

Ville Marie No 28.

Chap., R. P. O. Chevrier, O.M.I.
Dr C. A. Dubé, prés.; B. Boulianne, 1er vice-prés.; O. Demers, 2me vice-prés.; A. Bourdon, trés.; E. Racicot, rec.; J. Bafrau, sec.; L. Loïselle et J. B. Marleau, visit.; Dr A. J. Aubin, P. Bruneau et O. Marleau, censeurs; J. Dumoulon, com.-ord.

St-Fr.-X. de Brompton No 123.

Chapelain, Rév. D. Bellemare.
Timothée Levasseur, prés.; Jos. Lamontagne, 1er vice-prés.; Henri Duchêneau, 2me vice-prés.; Mme Thomas Labbé, sec.; Wilfrid Dion, rec.; William Carrier, trés.; Xavier Delisle et Joseph Chabot, censeurs; Nap. Courtemanche et Hector Morin, visiteurs; Jos. Thomas, com.-ordonnateur.

Ste-Anne de Bellevue No 160.

Chapelain, Rév. Alb. Lessard.
Arthur Dubreuil, prés.; Jos. Lavigne, 1er vice-prés.; Geo. Chapdelaine, 2me vice-prés.; Albert Demers, sec.; Aquila Portelance, trés.; J. A. Watier, rec.; H. Legault et Ferd. Leblanc, visiteurs; G. Rouger, W. Trottier et Ed. Charlebois, censeurs; L. P. Beaudoin, com.-ordonnateur. Comité mortuaire: L. P. Beaudoin, L. Lague et Pierre Lamarche.

St-Honoré, Beauce, No 58.

Auguste Gagnon, prés.; Elzéar Lacasse, 1er vice-prés.; Napoléon Martin, 2me vice-prés.; Francis Demers, sec.; Jean Jobin, rec.; Adélar Poulin, Alphonse Boutin, Geo. Lacasse, E. Talbot et Joseph Roy, visiteurs; Philias Poirier, Omer Audet et Joseph Marin, censeurs; Elzéar Racine, com.-ord.

St-Timothée No 175.

Chapelain, M. l'abbé Goyette.
Léandre Leduc, prés.; Trefflé Beaudry, 1er vice-prés.; Albert Le-

duc, 2me vice-prés.; Victor Joannette, sec.-rec.; Adélar Monette, trés.; Jos. A. Leduc et Hormisdas Leduc, visiteurs; J. A. Meloche, Adélar Miron et Mathias St-Michel, censeurs; Wilf. Dandurand, com.-ordonnateur.

North Bay No 167.

Chap., Rév. L. P. Thériault.
Dr J. A. Bédard, prés.; F. Gratton, 1er vice-prés.; J. Truchon, 2me vice-prés.; A. Cusson, trés.; J. Blanchet, perc.; C. Gauthier, sec.; B. Chatelain et L. Cusson, visiteurs; C. Larocque, L. Gauthier et D. Truchon, censeurs; G. Leblond, commissaire-ordonnateur.

St-Evariste No 55.

Isidore Philippon, prés.; Arthur Demers, 1er vice-prés.; Pierre Pé-

ven, receveur; Elida Patenaude et Wilfrid Séguin, visiteurs; J. N. Surprenant, Osias Lamoureux et Art. Loiseau, censeurs; Aimé Bazinet, commissaire-ordonnateur.

Ste-Angèle No 152.

Chap., Rév. Lebel, curé.
Pierre Langlais, prés.; Alphonse Roy, 1er vice-prés.; Auguste Girard, 2me vice-prés.; Eugénie Langlais, sec.; Alphonse Girard, rec.; Charles Dastous, trés.; Alice Dastous, Robert Hudon et Pierre Guimond, censeurs; Urbain Guimond et Valentin Madore, visiteurs; Chs Poirier, com.-ord.; Comité mortuaire, Charles Poirier, Pierre Langelier et Emile Carrier.

Cheneville No 162.

Chapelain, Rév. A. C. Guillaume.

com.-ord.; Dr J. E. D'Amours, méd. examinateur.

Chaudière Jct No 87.

Chapelain, Rév. Omer Poirier.
Honoré Belleau, prés.; Charles Gosselin, 1er vice-prés.; Georges Huard, 2me vice-prés.; J. C. Morin, sec.-recev.; Albert Gosselin, trés.; Albert Fontaine, Adélar Dubois et Edgar Fontaine, censeurs; Onésime Fontaine, Eugène Huot et Alex. Morin, visiteurs; Dr J. B. Bergeron et Dr N. Gingras, méd. exam.

St-Romuald No 75.

Chapelain, Rév. C. P. Richard.
Ls Hains, prés.; O. Bergeron, 1er vice-prés.; Jos. Gagnon, 2me vice-prés.; R. A. Gravel, sec.-rec.; Alex. Gravel, trés.; J. Caouette, N. Caouette et Jos. Croteau, cen-



NOUVEL EDIFICE DE L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA, A OTTAWA.

pin, 2me vice-prés.; Théophile Grégoire, rec.-trés.; F. X. Blais, sec.; Bélonie Dubord et Louis Bernier, visiteurs; Achilas Talbot, Rémi Bolduc et Odias Philippon, censeurs; Napoléon Gagné, com.-ord. H. M. Samson, méd. examinateur.

Janeville No 50.

Joseph Emond, prés.; Honoré Parent, 1er vice-prés.; Théodule Hébert, 2me vice-prés.; Adélar Savard, sec.-recev.; Camille Gladu, trés.; Jos. Durocher, N. Loyer et John Gladu, censeurs; Charles Robert, visiteur; Alex. Gladu, com.-ord.

St-Joseph de Montréal No 164.

Alex. Benoit, prés.; Emile Sabourin, 1er vice-prés.; John Sullivan, 2me vice-prés.; J. A. Bélanger, sec.; F. X. Ledoux, trés.; Ed. Sla-

Dr H. Baulne, prés.; Eugène Hays, 1er vice-prés.; Joseph Joly, 2me vice-prés.; J. D. Daoust, sec.; Eugène Sabourin, trés.; Jos. H. Chevrier, rec.; Ernest Hays, Jos. Séguin et Albert Sabourin, censeurs; Pierre Hays et Ferdinand Séguin, visiteurs; Hector Lacoste, commissaire-ordonnateur.

Plaisance No 140.

Chapelain, Rév. J. B. Bazinet.
Joséphat Guindon, prés.; Placide Lalonde, 1er vice-prés.; Eugène Frappier, 2me vice-prés.; Rév. J. B. Bazinet, sec.; Raphaël Paquette, trés.; Alexis Landriau, rec.; Alph. Séguin, Geo. Gravel et Pierre Landriau, visiteurs; William Paquette, Alexandre Dépatie et Eugène Nadeau, censeurs; Pierre Landriau,

seurs; J. Croteau et J. Caouette, visiteurs.

AVIS IMPORTANT

Correspondance—En correspondant avec l'Exécutif, il faut toujours donner son nom au complet, et le numéro de sa police. Il faut aussi se servir d'une feuille distincte pour chaque sujet traité, tout en les mettant dans la même enveloppe. Cela rend le travail plus facile au bureau chef.

Tableau d'Honneur

Recrutement en Mai.

F. X. Julien....48	Chs T. Dugal... 1
G. J. Tessier fils.36	J. A. Coulombe... 1
J. M. Lemieux...30	Rév. J. B. Bazinet 1
N. Wallot.....34	Jos. St-Denis... 1
Jos. F. Durocher.23	Othon Tessier... 1
L. J. Bourdon...17	Ovide Gagnon... 1
A. Belleau.....14	E. Montreuil... 1
J. C. Sirois... 13	Rév. F. Légaré... 1
Albert Boulet...13	Paul Thomas... 1
Félix Florant... 9	Dr A. Denis... 1
N. Demers... 8	Jos. Dussault... 1
M. Bontront... 8	Thos. Maheu... 1
J. A. N. Mercier. 8	P. Thivierge... 1
J. P. Aubin... 7	G. L. Francœur... 1
C. Ménard... 6	A. B. Plourde... 1
Jos. Lemire... 5	J. A. A. Bourque 1
M. A. Ménard... 4	L. E. Roberge... 1
Jos. Hudon... 4	G. A. Artus... 1
Em. Roy... 4	J. F. A. Gatién... 1
Théo. Leclerc... 4	Jos. Guay... 1
J. O. Bessette... 4	Eug. Sauvé... 1
Chas Mailly... 4	Jos. Maisonneuve 1
J. B. Nadon... 4	Rév. de Champlain 1
W. Gagnon... 4	Frs Malette... 1
Raymond Mercier 4	Eug. Rouleau... 1
Geo. Longpré... 3	Jos. Gauthier... 1
L. P. Beandoin... 3	J. H. Bélanger... 1
H. Gauthier... 3	Jos. Bouchard... 1
C. O. Poirier... 3	Roger Pasquin... 1
Isidore Michaud. 3	Ans. Chabot... 1
F. X. Lacasse... 3	Léon Lachaine... 1
Louis Gignac... 2	Théo. Lalonde... 1
H. Langlais... 2	J. H. A. Larose... 1
Jos. Goulet... 2	J. M. Boucher... 1
Jos. Caron... 2	J. P. Ouellet... 1
H. Laviolette... 2	J. B. Dussault... 1
A. Ouellette... 2	E. Z. Labbé... 1
B. Bernier... 2	J. B. Neveu... 1
H. Viau... 2	Alb. Parent... 1
J. M. Julien... 2	A. J. Fink... 1
J. A. Cadorette... 2	H. J. Beuglet... 1
J. W. Séguin... 2	P. Ouellette... 1
J. B. Villeneuve... 2	E. Kirouac... 1
J. P. Samson... 2	Wilfrid Tessier... 1
J. F. Moore... 2	Aurèle Vinette... 1
H. W. Richer... 2	J. I. Rochefort... 1
J. B. Daoust... 1	Frs Tremblay... 1
Jules Gratton... 1	J. A. Ménard... 1
J. A. Renaud... 1	
F. Prévost... 1	
	Total 405

Formules

Liste pour les Conseils et Bureaux.

- 1.—Demande d'admission.
- 2.—Examen médical de l'aspirant.
- 4.—Etat des paiements mensuels de bénéfices en maladie de chaque conseil.
- 5.—Rapport mensuel de perception.
- 8.—Reçu provisoire donné par l'agent à l'aspirant.
- 9.—Demande de transfert.
- 11.—Demande de bénéfices en maladie.
- 12.—Certificat de maladie délivré par le médecin.
- 16.—Avis de décès d'épouse.
- 17.—Avis de décès de membres.
- 21.—Nomenclature de membres suspendus.
- 23.—Rapport du mouvement des membres.
- 27.—Feuille de grand-livre.
- 29.—Demande de changement de bénéficiaire.
- 30.—Demande de changement de caisse.
- 31.—Demande de bénéfices en invalidité.
- 32.—Certificat médical d'invalidité.
- 33.—Cérémonial.
- 39.—Demande de réintégration.
- 40.—Certificat de maladie délivré par le Curé.
- 41.—Déclaration solennelle d'un membre malade.
- 49.—Pétition pour érection d'un conseil.
- 67.—Reçu conditionnel pour réintégration.
- 103.—Examen médical d'épouse.
- 111.—Certificat de santé pour admission après délai.
- 124.—Rapport re "Centin Collégial".



DR R. H. PARENT
Président du Conseil No 1 de l'Union St-Joseph du Canada.

AVIS

Ottawa, 15 juin 1910.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de juillet prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

CONDOLEANCES.

Des résolutions de condoléances ont été passées, durant le mois de mai :

Par le conseil de St-Augustin, comté de Portneuf, à l'occasion de la mort de M. Henri Racette, receveur du dit conseil. Et il a été résolu d'assister en corps aux funérailles, puis de faire chanter trois grandes messes pour le repos de l'âme du défunt.

Par le conseil de Sturgeon Falls n° 12, à l'occasion de la mort de M. Isidore Larocque, membre de l'Union St-Joseph du Canada.

Par le conseil de St-Augustin n° 162, à l'occasion de la mort de l'épouse de M. A. Doré.

Par le conseil de l'Original n° 7, à l'occasion de la mort de M. Cyprien Kerocack.

Par le conseil des Eboulements n° 132, à l'occasion de la mort de Marc Paschal, fils de M. Edmond de Sales Laterrière, N. P.

Par le conseil de Ste-Anne d'Ottawa n° 93, à l'occasion de la mort de M. F. X. Ouellette.

Par le conseil de Plaisance, à l'occasion de la mort de M. Anselme Lalonde, tué à North Bay, dans un accident de chemin de fer.

Par le conseil de St-Agapit n° 14, à l'occasion de la mort de Mme A. Carrière, épouse de M. A. Carrière, membre de l'Union St-Joseph du Canada.

Par le conseil de Ste-Elisabeth du Portugal, à l'occasion de la mort de M. N. Hamelin, 2me vice-président de ce conseil, et à l'occasion de Madame Denis, mère de M. Georges Denis, du conseil n° 135.

Par le conseil de St-Jean de Matha, à l'occasion de la mort du confrère Fidèle Durand.

Par le conseil de Coteau Station, à l'occasion de la mort de M. Raoul Dumesnil, fils de M. Charles Dumesnil, président de ce conseil.

REMERCIEMENTS.

Ottawa, 26 mai.—Que l'Union St-Joseph du Canada daigne accepter l'expression de ma sincère reconnaissance pour l'empressement mis à faire droit à ma réclamation de \$1,000 pour le décès de mon époux. Je désire en même temps remercier d'une façon toute particulière M. G. W. Séguin, président général, pour l'affabilité dont il a fait montre en l'occurrence.

Dame Vve W. D. LEMIEUX.

Montmagny, 30 avril.—Mes remerciements les plus sincères à l'Union St-Joseph du Canada, pour bénéfices reçus pour le décès de mon épouse.

DARILAS LABERGE.

Perkins Mills, 12 mai.—Mes sincères remerciements à l'Union St-Joseph du Canada qui m'a payé des bénéfices en maladie avec une générosité vraiment digne d'éloges.

THÉOPHILE JULIEN.

Hawkesbury, 9 mai.—M. O. Belleisle me prie de vous offrir sa reconnaissance envers la société pour la promptitude avec laquelle vous avez payé sa réclamation pour le décès de son épouse.

LAURENT LARIVIÈRE.

North Bay, 17 mai.—Reçu votre chèque au montant de \$130, pour le décès de mon époux, A. Lalande. Mille remerciements.

Dame Vve A. LALANDE.

St-Casimir de Ripon, 9 mai.—J'ai reçu le chèque de votre Société pour le 3e versement de la police provenant de ma belle-sœur, Clara Quessel. Mes sincères remerciements et mes félicitations pour la fidèle promptitude à faire ce paiement.

Avec considération,

I. D. GUAY, Ptre.

Thurso, le 15 mai.—Je suis heureuse d'offrir à notre belle société, l'Union St-Joseph du Canada, mes félicitations et mes remerciements pour la promptitude avec laquelle elle m'a payé \$1,000, montant de la police de mon fils, feu Joseph Chartrand. Merci également pour les bénéfices qu'il a touchés durant sa maladie.

FRANÇOIS CHARTRAND.

Hull, 26 mai.—J'accuse réception de votre chèque au montant de \$75.00, en règlement de ma réclamation relative au décès de mon épouse, Alexandrine Ménard. A cette occasion, je vous prie de recevoir mes plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apporté à ce règlement.

S. ALBERT MEILLEUR.

L'Original, 5 avril.—Il me fait plaisir de remercier sincèrement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle m'ont été payés \$75 de bénéfices en maladie. J'estime hautement notre société pour la diligence de ses officiers à répondre aux réclamations qui leur sont faites.

GEORGES CHARBONNEAU.

L'Original, 5 avril.—J'accuse réception d'un chèque de \$100 en acompte sur la police d'assurance dont feu mon épouse était porteur dans votre belle et bonne Société. Je n'ai qu'à vous féliciter de la courtoisie et de l'empressement que vous avez apporté au règlement de ma réclamation. Laissez-moi vous assurer que je ne perdrai pas aucune occasion de parler dignement de l'Union St-Joseph du Canada et de faire tout mon possible pour encourager ceux qui ne sont pas membres de cette noble Société à le devenir sans retard.

FRANCE LAJEUNESSE,
dit CHEVRIER.

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

Table with columns: AGE, Contributions mensuelles (\$750, \$1500, \$3000), CLASSE ORDINAIRE, Honoraires d'Admission, \$2.00. Includes text: Quel que soit le montant du Bon. Les sommes payées pour les bénéficiaires ci-dessous sont déduites du Bon. BÉNÉFICES. En maladie: Police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine, 15 semaines par année. En invalidité: Police de \$750, \$300; police de \$1,500, \$600; police de \$3,000, \$1,200 comptant. Au décès de l'épouse: Police de \$750, \$50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$100 pour frais funéraires. A 65 ans révolus: Police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due. Au décès: Police de \$750, \$50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$100 pour frais funéraires. Ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final. Au décès dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutés au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

Table with columns: AGE, Contributions mensuelles (\$750, \$1500), CLASSE ORDINAIRE, Les Deux Sexes Admis, Honoraires d'Admission, \$2.00. Includes text: Quel que soit le montant du Bon. BÉNÉFICES. A 65 ans révolus: Police de \$750.00, \$50.00 par année pendant 15 ans. Police de \$750.00, \$50.00 par année pendant 15 ans. Au décès: Police de \$750.00, \$50.00 pour frais funéraires et \$50.00 par année jusqu'à paiement entier du Bon. Police de \$1,500.00, \$100.00 pour frais funéraires et \$100.00 par année jusqu'à paiement entier du Bon, ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final. Dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutés au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de dix ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

LA CAISSE DOUAIRIÈRE C

Classe ordinaire.

Table with columns: AGE, Contributions mensuelles (\$500, \$1,000, \$1,500, \$2,000), HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00. Includes text: Quel que soit le montant de la police. BÉNÉFICES. En Invalidité: La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ans: Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. Au décès: Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou a 70 ans.

CAISSE DOUAIRIERE C, et CAISSE DE SE COURS REUNIES

Classe ordinaire.

Table with columns: AGE, Contributions mensuelles (\$500, \$1,000, \$1,500, \$2,000), HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00. Includes text: Quel que soit le montant de la police. BÉNÉFICES. En maladie: \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. Au décès de l'épouse: \$75.00. En Invalidité: La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ans: Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. Au décès: Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou a 70 ans.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BÉNÉFICES.

En maladie: \$5.00 par semaine, 15 semaines chaque année. Au décès de l'épouse: \$75.00.

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

Table with columns: AGE, Contribut. mensuelles. 16 à 39 ans, les deux inclusivement: 50 centins. 40 à 45: 55 centins.

LA CAISSE DOUAIRIÈRE E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

Table with columns: AGE, Contributions mensuelles (\$100, \$200), HONORAIRES D'ADMISSION, 50c. Includes text: Assurance payable au décès seulement. Admission de 16 à 45 ans, les deux inclusivement.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 40 ans et plus doivent la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin que son épouse est en bonne santé.

Recrutement.

Le plan actuel de recrutement de l'Union St-Joseph du Canada ne semble pas compris partout.

Le voici, en aussi peu de mots que possible:

1 L'Exécutif accorde une commission de \$3.00 aux Conseils locaux pour chaque aspirant qu'ils font admettre et qui paye trois mois de contribution.

2 Les Conseils rétribuent eux-mêmes les agents qu'ils ont choisi pour faire du recrutement; ils leur paient ce qu'ils veulent.

3 Où il n'y a pas de conseils, les percepteurs de la société sont de droit agents aux mêmes conditions que les conseils.

4 Les organisateurs de la société nomment, en divers endroits, des agents qui reçoivent la même commission que les conseils et les percepteurs.

5 Le recrutement ne doit pas s'opérer autrement que par l'entremise des conseils, des percepteurs et des agents nommés et reconnus.

N.B.— A remarquer que la contribution mensuelle d'un aspirant doit être déterminée d'après son anniversaire le plus près de la date de son admission dans la société.

Prêts et Débentures de l'Union St-Joseph du Canada.

Table listing financial items and amounts: Debentures Cameron... \$ 5,369 55; Prêt Masson... 20,194 62; Debentures St-Gregoire Thaumaturge... 9,900 00; Prêt Rapide de l'Original... 2,000 00; Debentures Lachine... 5,000 00; Debentures Grand'Mere... 8,839 85; Debentures St-Laurent... 5,237 03; Municipalite Scolaire de Mattawa... 3,000 00; Debentures Ste-Cunegonde... 10,696 54; Debentures Montreal-Ouest... 9,600 00; Debentures Scolaires St-Edouard... 3,376 20; Prêt Ste-Véronique de Turgeon... 500 00; Debentures Riviere St-Pierre... 17,655 33; Prêt Bon Pasteur... 25,000 00; Debentures Valleyfield... 5,451 26; Debentures Villeray... 4,463 03; Prêts Canton Hincks... 1,739 30; Debentures Masson... 1,488 47; Commission Scolaire de l'Ascension... 800 00; Debentures Fraserville... 15,155 31; Debentures Scolaires de Maison-neuve... 27,536 45; Debentures d'Ottawa... 25,584 88; Debentures Scolaires, Clarence Creek... 837 60; Debentures Scolaires de Wright... 700 00; Debentures Scolaires Cote Visitation... 10,952 53; Debentures de la Ville de Farnham... 26,319 93; Debentures Scolaires, Parc Amherst... 11,147 39; Debentures, Canton Marchand... 4,203 33; Debentures, Ville St-Paul... 24,186 82; Debentures, DeLorimier... 28,000 00; Debentures, Village St-Joseph de Beauce... 11,833 37; Debentures, Ville Emard... 63,450 54; Ecoles de Hull... 10,000 00; Debentures, L'Assomption... 4,800 00; Debentures Scolaires, Pointe aux Trembles... 19,000 00; Total... \$438,819 33